



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Date de la convocation : 15 avril 2026

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : DE REDON Louis, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. De REDON, Maire, M. NAUDION, Mme GIRAUDET, M. BLANCHARD, Mme JARDEL, M. THEODON, Mme LE BIHAN, M. VILLEMONT, Mme SAVARY, M. PUSKULLU, Adjoints au Maire, M. ALBERTINI, Conseiller Spécial, M. GUILLEMOZ, Mme VALY, M. RAVIER, Mmes WEISS, LE NAON, LEWAZEWSKI, M. GOULET, M. KAJSA, M. LUCAS, Mmes AUZIER, BREQUEVILLE, MM. LAMBERT, CORBEAU, Mmes FAISANT, DEGRAIS, ROGER, ESCAMEZ et M. BOISSEAU, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : M. CORBEAU, Conseiller Municipal.

EXCUSÉS : Mme JEANBLANC, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. NAUDION ;
Mme AMARD, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme LE NAON ;
M. HARNOIS, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ ;
M. BAUDAT, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

**ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT -
N°26/04 – 10**

Monsieur PUSKULLU, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-3 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du 14 juin 2022 relative à la mise en place d'une autorisation de programme/crédits de paiement ;

Vu les délibérations suivantes des 29 septembre 2022, 12 avril 2023, 7 décembre 2023, 28 mars 2024, 10 avril 2025 et 4 décembre 2025 actualisant la liste des autorisations de programme/crédits de paiement ;

Concernant les autorisations de programme et crédits de paiement, il vous est proposé :

De clore les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :

- Budget Principal : AP/CP 202201 - Eglise de Lanthenay - tranche ferme
 - Autorisation de programme : 723 260,00 €
 - Réalisation : 674 385,90 €
 - Solde : 48 874,10 €



- Budget Principal : AP/CP 202203 - Réhabilitation de la Nef intérieure de l'église St Etienne - TC 2
 - Autorisation : 369 760,00 €
 - Réalisation : 339 829,57 €
 - Solde : 29 930,43 €

De confirmer les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :

- Budget Principal : AP/CP 202202 - Construction du groupe scolaire St MARC
 - Autorisation de programme : 7 612 616,00 €
 - Crédits de paiement réalisés au 31/12/2025 : 7 110 571,31 €
 - Crédits de paiement à réaliser sur les exercices suivants : 502 044,69 €
- Budget Principal : AP/CP 202204 - Aménagement du quartier des Favignolles
 - Autorisation de programme : 8 046 000,00 €
 - Crédits de paiement réalisés au 31/12/2025 : 1 975 123,42 €
 - Crédits de paiement à réaliser sur les exercices suivants: 6 070 876,58 €
- Budget Principal : AP/CP 202301 - Construction du Pôle citoyen Jeunesse (hors VEFA)
 - Autorisation de programme : 1 800 000,00 €
 - Crédits de paiement réalisés au 31/12/2025 : 1 692 872,71 €
 - Crédits de paiement à réaliser sur les exercices suivants: 107 127,29 €
- Budget Principal : AP/CP 202302 - Réhabilitation de la Nef intérieure de l'église St Etienne - TC 3
 - Autorisation de programme : 818 000,00 €
 - Crédits de paiement réalisés au 31/12/2025 : 701 877,16 €
 - Crédits de paiement à réaliser sur les exercices suivants: 116 122,84 €
- Budget Principal : AP/CP 202303 - Réhabilitation de l'église St Aignan et St Laurent de Lanthenay - tranche optionnelle
 - Autorisation de programme : 632 000,00 €
 - Crédits de paiement réalisés au 31/12/2025 : 110 672,00 €
 - Crédits de paiement à réaliser sur les exercices suivants: 521 328,00 €
- Budget Principal : AP/CP 202303 - Réhabilitation de l'orgue de l'église St Etienne
 - Autorisation de programme : 290 000,00 €
 - Crédits de paiement réalisés au 31/12/2025 : 31 721,76 €
 - Crédits de paiement à réaliser sur les exercices suivants: 258 278,24 €
- Budget Principal : AP/CP 202501 – Réhabilitation du gymnase du quartier Saint Marc
 - Autorisation de programme : 1 200 000,00 €
 - Crédits de paiement réalisés au 31/12/2025 : 39 553,18 €
 - Crédits de paiement à réaliser sur les exercices suivants: 1 160 446,82 €
- Budget Principal : AP/CP 202502 – Construction d'une caserne de Gendarmerie
 - Autorisation de programme : 10 584 000,00 €
 - Crédits de paiement réalisés au 31/12/2025 : 0,00 €
 - Crédits de paiement à réaliser sur les exercices suivants : 10 584 000,00 € "



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'accepter l'actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement proposée,
- de donner pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le 07 MAI 2026

Mis en ligne sur le site internet le 07 MAI 2026

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Le secrétaire,



Louis DE REDON.

Antoine CORBEAU.